

## SEANCE DU 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 7 mars, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

<b>Membres en exercice : 16</b>		<b>Secrétaire de séance : Damien SCHELL</b>
Présents : 13	Angélique BIERLA, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 3	Claudine CAGNON, Jean-Paul FEUVRIER, Luc GUILLAUME	
Procurations : 3	Claudine CAGNON donne procuration à Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Angélique BIERLA et Luc GUILLAUME donne procuration à Anthony MERIQUE	
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

### Délibération n°2025 – 016 :

*Objet : Renouvellement de la convention entre la bibliothèque municipale et la médiathèque départementale*

Le Maire rappelle que la municipalité a signé une convention de partenariat de lecture publique avec la médiathèque départementale du Doubs et la bibliothèque municipale de Maîche.

Cette convention destinée à promouvoir la lecture au sein du Département, permet d'avoir des échanges afin d'assister les bénévoles de la bibliothèque sur la gestion de leurs collections, l'échange de documents, l'amélioration des pratiques et la mise en place de projets divers d'animation du territoire sur la thématique littéraire.

Toutefois, cette convention a pris fin le 31 décembre 2024. Il convient donc de la renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention de partenariat avec la médiathèque départementale du Doubs pour la période 2025-2029,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent.

**Suffrages exprimés : 16**

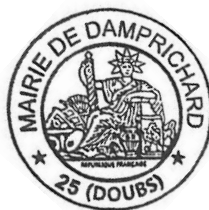
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 025-212501936-20250320-2025\_016-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication*

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication*